



L'exercice des responsabilités politiques pour prévenir les conflits et y mettre fin

TABLE RONDE DES DIRIGEANTS DE HAUT NIVEAU PREMIERE RESPONSABILITE FONDAMENTALE DU PROGRAMME D'ACTION POUR L'HUMANITÉ

« Pour mettre fin aux souffrances humaines, il faut des solutions politiques, une communauté de vues, une responsabilisation politique inscrite dans la durée et des investissements dans des sociétés solidaires et pacifiques ». Rapport du Secrétaire général pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire.

ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX

La prévention et la résolution pacifique des conflits sont reconnues comme les solutions les plus durables pour sauver des vies, limiter les pertes économiques et sociales et atténuer le besoin d'aide humanitaire, d'opérations de maintien de la paix et de reconstruction après les conflits dans les régions touchées. Cependant, en raison de l'émergence de nouveaux conflits dans des zones auparavant considérées sûres, de l'intensification ou la reprise de certains autres là où on les croyait réglés, un fossé considérable subsiste entre les bonnes intentions dans le domaine de la prévention des conflits et la réalité. L'incapacité à parvenir à des solutions politiques durables peut prolonger les souffrances humaines, provoquer une amplification des conflits existants ou amener les parties à des accords de paix fragiles à rompre leurs engagements et à retomber dans la violence, entraînant ainsi d'importants reculs du développement socioéconomique. Un exercice courageux des responsabilités politiques, une rapidité de réaction, des investissements dans la stabilité et une large participation des personnes touchées et de la société civile sont des facteurs déterminants du renouvellement de l'engagement d'exercer les responsabilités politiques pour prévenir par des voies pacifiques les conflits et y mettre fin.

Prévenir les conflits, y mettre un terme et rétablir la paix est, selon la Charte des Nations Unies, la responsabilité principale de l'Organisation envers l'humanité. Il s'agit d'une



responsabilité collective, qui appelle un engagement plus résolu de la part du Conseil de sécurité, des États Membres, du système des Nations Unies et de la société civile. La communauté internationale doit jouer un rôle plus actif dans le traitement des causes profondes des conflits et le renforcement des outils, des analyses multidisciplinaires des conflits et des partenariats, afin de prévenir le déclenchement, l'escalade ou la reprise des conflits. Les cinq engagements fondamentaux énumérés ci-dessous visent à traduire dans la réalité les discours sur la prévention des conflits.

Les cinq engagements fondamentaux proposés pour cette table ronde sont ancrés dans première responsabilité fondamentale du Programme d'action pour l'humanité du Secrétaire général.

- Engagement fondamental 1 : agir rapidement dans les situations potentielles de conflit en se basant sur les signes d'alerte avant-coureurs et les analyses communes des données, dans le respect du droit international.
- Engagement fondamental 2 : améliorer les capacités de prévention et de résolution pacifique aux niveaux national, régional et international renforçant les moyens de travailler simultanément sur des crises multiples.
- Engagement fondamental 3 : soutenir l'exercice des responsabilités politiques et l'engagement à tous les stades d'une crise, afin d'empêcher l'émergence ou la reprise d'un conflit.
- Engagement fondamental 4 : s'attaquer aux causes profondes des conflits et œuvrer à la réduction des fragilités en investissant dans le développement de sociétés solidaires et pacifiques.
- Engagement fondamental 5 : assurer la visibilité des efforts fructueux de prévention des conflits en recueillant, agrégeant et partageant les bonnes pratiques et les enseignements tirés.